

« En démocratie, on ne doit pas craindre le peuple »

Après le Brexit et la tempête de critiques qui s'est abattue sur le référendum comme outil, Anne-Emmanuelle Bourgaux, chargée de cours à l'ULB et à l'UMons, défend ses vertus.

Anne-Emmanuelle Bourgaux ne partage pas les critiques entendues après le Brexit à l'endroit du référendum. Chargée de cours à l'ULB et à l'UMons, elle éclaire ce désaccord de sa thèse de doctorat qu'elle a consacrée à l'histoire de la participation politique en Belgique. Irrationnel et incompetent, le peuple ? Le soupçon est aussi vieux que la démocratie, affirme-t-elle. Et les principales critiques qui ciblent le référendum valent aussi, selon elle, pour le suffrage universel et la représentation parlementaire. Dans le contexte belge marqué par les tensions communautaires, elle exprime en outre le vœu d'une démocratisation accrue.

Vous défendez le référendum comme un outil démocratique vertueux contre ceux qui prétendent qu'il débouche sur des votes irrationnels. Diriez-vous à l'inverse que ce fut un vote de compétence et de rationalité ?

Les commentaires que j'ai pu entendre depuis la décision des Britanniques de quitter l'Union européenne sont pour l'essentiel dramatisants et infantilisants. J'ai même entendu un commentateur douter du fait que les électeurs aient bien compris la question qui leur était posée. Davantage que de trancher la question de la compétence ou de l'incompétence de ce vote, je constate que depuis la nuit des temps ou presque, à chaque avancée de la démocratie, à chaque élargissement du droit de vote, les craintes avancées sont celles de l'incompétence et de l'irrationalité des masses. Par exemple, lorsqu'il s'est agi au lendemain de la Première Guerre mondiale d'élargir le droit de vote, la question s'est posée de savoir si cela allait concerner les femmes également. Si elles n'en ont pas profité, c'est précisément parce que les parlementaires de l'époque ont estimé qu'elles étaient incompetentes et irrationnelles. A la même époque, époque historique où, en Belgique, on a même évoqué la possibilité de démocratiser plus substantiellement le système représentatif belge en intro-

duisant consultation populaire et référendum, ceux qui s'y opposaient avançaient de la même façon l'incompétence et l'irrationalité des masses.

Les craintes de l'époque concernant l'élargissement du droit ont été balayées pour l'essentiel. Pourquoi réapparaissent-elles lorsqu'on parle référendum ou consultation populaire ?

Les arguments opposés au référendum et à la consultation pourraient tout aussi bien valoir pour le droit de vote et même pour la représentation parlementaire. On dit par exemple du référendum qu'il est clivant, qu'il tend par un jeu d'alliances objectives à fédérer des mécontents. Ce n'est pas moins le cas lorsque des électeurs s'expriment au moment d'un scrutin contre la majorité en place plutôt qu'en faveur du

programme de tel ou tel parti par exemple. Du référendum, on dit aussi que c'est un acte complexe. A-t-on oublié que désigner des mandataires pour une certaine période, c'est un acte d'une complexité inouïe. Pour que la qualité démocratique du droit de vote joue en plein, il faut notamment un jugement rétrospectif : quelles étaient les promesses de tel ou tel mandataire, les a-t-il tenues ? Si les citoyens n'étaient pas capables de voter à un référendum pourquoi seraient-ils plus capables de désigner des représentants et de suivre leur travail ?

Mais pourquoi, dès lors, si l'on vous suit, y a-t-il une telle différence d'appréciation entre les deux modèles ?

En 1830, à la naissance de la Belgique, les congressistes admettaient que la démocratie, c'était ce qu'on appellera plus tard la démocratie directe. S'ils ont choisi une autre voie, celle d'un gouvernement représentatif, c'est en connaissance de cause, en vertu des convictions élit-

istes de l'époque. Lors des discussions très fécondes de 1919-21, en plus de l'introduction du suffrage universel masculin, la possibilité d'introduire le référendum et la consultation populaire a été évoquée mais finalement rejetée à quelques voix près. Un travail sémantique étonnant s'est ensuite opéré. Il a abouti au fait que le référendum et les formes de démocratie directe ont comme été rejetés en dehors de la démocratie tout court. Un peu comme si à partir de là, le suffrage universel était à lui tout seul l'alpha et l'oméga de la démocratie.

Au cours des dernières années, des expériences de démocratie directe ont été menées. En Belgique, il y eut notamment le G1000. Ces expériences n'ont

pas été menées sans balises.

Quelles sont celles que personnellement vous imaginez ?

La balise la plus importante, c'est l'information des électeurs. Au cours des débats organisés en 1919-21 a émergé la conviction parmi les défenseurs du référendum et de la consultation populaire que leur seule organisation ferait progresser l'éducation civique. Pour avoir suivi la cam-

pagne autour du Brexit, notamment sur la BBC, je peux d'ailleurs vous dire que certains programmes étaient remarquables de pédagogie.

Un référendum sur un sujet comme l'immigration par exemple, cela ne vous ferait pas peur ?

Lorsqu'on évoque l'exemple de la Suisse, pays qui organise souvent des référendums, on cite souvent celui au travers duquel les électeurs se sont exprimés contre la construction de minarets comme la preuve du danger que représentent les référendums. On oublie toutefois qu'un référendum plus récent a vu les Suisses rejeter l'expulsion automatique des criminels étrangers. Selon moi, c'est la preuve qu'il y a moyen de faire de la pédagogie politique et qu'on peut parier sur la compétence des électeurs. Comme l'a dit le ministre Franck en 1921, quand on vit en démocratie, on ne doit pas redouter le peuple. Cela étant dit, on peut très bien affirmer qu'on ne veut pas de la démocratie au-delà du droit de vote et qu'on veut, pour la décision politique, d'une aristocratie législative comme le disait le socialiste Troclet. Mais il faut le dire, il faut l'assumer et ne pas jouer sur les termes. ■

Propos recueillis par
MATHIEU COLINET

« Plus de démocratie »

Anne-Emmanuelle Bourgaux est chargée de cours à l'ULB

et à l'UMons. Dans le cadre de sa thèse, elle a étudié l'histoire de la participation politique en Belgique. Elle défend notamment l'idée que la Belgique, après avoir introduit le suffrage universel, n'a pas été au bout du travail de démocratisation. Qu'entend-elle par là ? Notamment que la prise de décision politique mérite, chez nous, d'être démocratisée.